



CIRCUIT NATIONAL IAU – ARBALÈTE MATCH

1. Définitions et rôles

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du Circuit National à partir du moment où ils sont à jour de licence pour la saison 2015/2016. Le circuit national a pour but de promouvoir la discipline arbalète match 10 mètres et permettre au plus grand nombre de tireurs possible, de participer à des compétitions nationales de bon niveau.

Catégories ouvertes :

- **Seniors :** Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3.
- **Dames :** Dames 1, Dames 2 et Dames 3.
- **Jeunes :** Cadets Garçons et Juniors Garçons.
Cadets Filles et Juniors Filles.

Epreuve ouverte :

- **Arbalète Match 10 m : Seniors, Dames, Jeunes**

Sont également pris en compte dans le calcul du classement du circuit national IAU :

- les scores réalisés lors du championnat régional,
- les scores réalisés lors du championnat de France,
- les sélections nationales 10 mètres,
- les scores réalisés lors des compétitions internationales référencées au calendrier international de la FFTir.

Le classement national fonctionne de façon continu sur les 12 mois courant de l'année.

Un classement sera effectué pour chacune des 3 catégories ouvertes. Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des étapes sous couvert d'avoir 3 résultats d'enregistrés.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour cette saison par exemple) et servent de base pour la constitution des collectifs (cf. RGS Vie Internationale).



À cette date, chaque année, les 5 meilleurs tireurs du circuit, par épreuve et par catégorie, auront la possibilité de participer aux Sélections Nationales de l'année suivante, dans l'épreuve où ils figuraient dans les 5 premiers. **Ils auront également la possibilité de participer à un stage de perfectionnement géré par la Direction Technique Nationale.**

Les organisateurs sont libres d'organiser des épreuves dans les disciplines mondiales ou olympiques en complément de ces disciplines. **Il est indispensable qu'un arbitre national soit présent ainsi que les arbitres régionaux ou départementaux retenus par la ligue organisatrice (un arbitre minimum par pas de tir).**

2. Procédure d'engagement

Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site...).

Frais d'engagements :

Pour le 10m : 6 € les Jeunes et Dames - 7,5 € les Seniors,

- Les frais d'engagements reviennent au club ou à la ligue. **Le club organisateur recevra une aide de 75 € à l'issue de la compétition. Cette aide est conditionnée par le respect des conditions d'organisation et d'arbitrage.**
- L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Les contacts des clubs accueillant une manche du circuit seront indiqués sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**